



FORET COMMUNALE LA CÔTE D'AIME

PROPOSITION DE SOUMISSION

Première consultation par appel d'offre du 28/09/2026 à la Mairie de La Plagne Tarentaise

Madame, Monsieur,

La commune déléguée de la côte d'Aime organise la deuxième consultation ayant pour objet la vente d'un lot de bois aux caractéristiques suivantes :

Essence / Volume / Localisation : Voir tableau récapitulatif joint et plans en Mairie.

Qualité : Bois façonnés bord de route.

Mode de désignation : Marquage à la peinture fluo.

Afin de constituer votre dossier de soumission pour la consultation par appel d'offre, nous vous prions de bien vouloir compléter sur papier libre votre ou vos offres et nous les retourner sous enveloppe fermée avec vos coordonnées (adresse et téléphone) **avant le 28/09/2026 10h00** à l'adresse suivante :

Mairie de la Plagne Tarentaise

A l'attention de « La Commission Forêt »

73 210 Mâcot La Plagne

Ce lot mis en vente sera attribué au mieux disant en termes de prix pour l'ensemble du lot.

Remarques importantes :

Voir le lot avant de faire une proposition d'achat, ainsi que les consignes et plans en Mairie.

Le prix proposé pour l'ensemble du lot est à renseigner en chiffres et en lettres (TTC). Le prix minimum par lot est de 15€ (Demande du trésor public)

Coupe et débardage effectués avant le : 31/05/2027. Pas de travail les dimanches et jours fériés (+ cf. fiche consignes de sécurité en PJ du permis d'exploiter).

Chaque adjudicataire est responsable des dégâts ou délits de toute nature sur son lot.

Possibilité d'obtenir le plan des chablis en version informatique et les points pour le GPS en demandant à l'adresse mail suivante : stephane.le-gal@onf.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur LE GAL Stéphane, Technicien Forestier ONF en charge de la gestion de la forêt communale au 06.24.97.32.36.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Monsieur LE GAL Stéphane
Technicien Forestier ONF



REMISE DES OFFRES AVANT LE 28 septembre 2026 à 10h00 en Mairie.

Coupe et débardage effectués avant le : 30 juin 2027

N.B. : Chaque adjudicataire est responsable des dégâts et/ou délits de toute nature sur son lot.